



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 218

Texte de la question

M. Gilbert Biessy * attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le statut des directeurs/directrices d'école et adjoints de l'enseignement primaire. Pour la deuxième année consécutive, les directeurs/directrices d'école et adjoints de l'enseignement primaire sont en grève administrative. Les enseignants entendent ainsi rappeler que le dossier des décharges et indemnités pour les enseignants assumant l'administration et la coordination des équipes est loin d'être réglé. Or, en décembre 2001, il était annoncé que des négociations étaient en cours et cinq chantiers avaient été ouverts : le premier sur la simplification et la gestion administrative, le deuxième sur les décharges, le troisième sur l'aide technique et pédagogique à apporter aux directeurs, le quatrième sur la revalorisation indemnitaire et le cinquième sur l'organisation globale de l'école élémentaire. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer où en sont les négociations avec les différents partenaires, afin d'améliorer rapidement le fonctionnement des écoles et de rendre les fonctions de directeur plus attractives.

Texte de la réponse

A la suite du constat d'un nombre élevé de vacances de postes de direction d'école, un groupe de travail, comprenant des représentants des organisations syndicales, a établi en 2000 un état des lieux des conditions de travail des directeurs d'école et a réfléchi à l'évolution de l'organisation des écoles publiques. C'est ainsi qu'un certain nombre de mesures, qui avaient été proposées, sont en cours de mise en oeuvre : aménagement des textes réglementaires visant à faciliter l'accès aux fonctions de direction et élaboration d'un guide d'aide à la direction d'école, accessible en ligne. Pour répondre à la revendication des directeurs d'école de bénéficier de plus de temps, un plan d'attribution de décharges pour les écoles à 5 classes a été entrepris et devrait s'achever dans deux ans. L'indemnité de charges administratives a été revalorisée pour tous les directeurs. De nouvelles négociations débiteront dès janvier 2003. Une réflexion est d'ores et déjà largement entamée quant au statut des directeurs afin de tenir compte des évolutions que l'école primaire a connues.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Biessy](#)

Circonscription : Isère (2^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 218

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2002, page 2585

Réponse publiée le : 27 janvier 2003, page 581